

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR

Siège social : 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **M Mohamed Hedi KAMMOUN** (ECC MAZARAS) et **Mme Selma LANGAR** (LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL).

Bilan au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN	<u>Au 31/12/2024</u>			<u>Au 31/12/2023</u>
	Brut	amortissements et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	26 312 155	17 468 093	8 844 062	8 469 115
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0
	26 312 155	17 468 093	8 844 062	8 469 115
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	20 511 358	16 696 270	3 815 088	4 168 856
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3 745 119	3 337 958	407 161	550 012
	24 256 477	20 034 228	4 222 249	4 718 868
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	60 419 101	6 282 526	54 136 575	52 464 188
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	16 750 492	4 257 010	12 493 482	12 022 564
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	43 668 609	2 025 516	41 643 093	40 441 624
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	196 459 238	26 795 374	169 663 864	144 612 976
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances	53 000 000	0	53 000 000	53 000 000
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	143 459 238	26 795 374	116 663 864	91 612 976
AC33 Autres placements financiers	892 808 257	8 505 158	884 303 099	887 211 485
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	42 077 309	6 817 956	35 259 353	24 826 717
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	824 820 202	650 502	824 169 700	843 790 450
AC334 Autres prêts	15 298 324	28 976	15 269 348	14 457 482
AC336 Autres	10 612 422	1 007 724	9 604 698	4 136 836
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 666 959	0	4 666 959	4 831 434
	1 154 353 555	41 583 058	1 112 770 497	1 089 120 083
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	12 618 499	0	12 618 499	12 864 135
AC530 Provision pour sinistres (vie)	572 719	0	572 719	683 122
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	78 171 670	0	78 171 670	79 904 166
AC541 Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	2 795 490	0	2 795 490	3 636 973
	94 158 378	0	94 158 378	97 088 396
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	245 994 397	65 674 856	180 319 541	158 351 529
AC611 Primes acquises et non émises	19 225 180	0	19 225 180	19 406 645
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	177 547 783	59 077 392	118 470 391	102 258 869
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	49 221 434	6 597 464	42 623 970	36 686 015
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	12 060 160	6 797 907	5 262 253	13 365 834
AC63 Autres créances	70 278 150	2 320 744	67 957 406	60 868 162
AC631 Personnel	1 850 533	52 995	1 797 538	1 009 362
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	63 057 490	0	63 057 490	57 717 024
AC633 Débiteurs divers	5 370 127	2 267 749	3 102 378	2 141 774
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0
	328 332 707	74 793 507	253 539 200	232 585 525
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	28 180 945	488 125	27 692 820	7 946 182
AC72 Charges reportées	20 434 444	0	20 434 444	19 414 944
AC721 Frais d'acquisition reportés	20 434 444	0	20 434 444	19 414 944
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	48 195 349	0	48 195 349	51 125 966
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	46 436 016	0	46 436 016	49 476 382
AC732 Estimations de réassurance	403 447	0	403 447	403 447
AC733 Autres comptes de régularisation	1 355 886	0	1 355 886	1 246 137
AC74 Ecart de conversion	1 978 371	0	1 978 371	2 019 108
	98 789 109	488 125	98 300 984	80 506 200
Total de l'actif	1 726 202 381	154 367 011	1 571 835 370	1 512 488 187

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
<u>CAPITAUX PROPRES:</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2 Réserves et primes liées au capital	172 593 560	171 869 110
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5 Résultat reporté	202 487 989	191 351 866
	0	
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	400 084 737	388 224 164
CP6 Résultat de l'exercice	29 813 006	26 967 666
Total capitaux propres avant affectation	429 897 743	415 191 830
<u>PASSIF:</u>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	15 634 483	16 227 091
	15 634 483	16 227 091
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	110 249 254	107 904 789
PA320 Provision d'assurance vie	111 141 143	90 108 553
PA330 Provision pour sinistres (vie)	30 960 970	25 445 900
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	696 829 163	685 673 614
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	1 775 055	1 268 275
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	10 903 669	11 444 786
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage	597 504	0
PA360 Autres provisions techniques (vie)	0	0
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	19 000 540	22 784 756
	981 457 298	944 630 673
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	31 306 592	33 597 035
PA6 Autres dettes	81 954 580	68 847 267
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	25 561 475	25 845 954
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	17 511 469	9 617 398
PA63 Autres dettes	38 881 636	33 383 915
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	5 892 625	6 026 864
PA632 Personnel	10 397 388	8 077 158
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 733 873	9 244 459
PA634 Crédoeurs divers	11 857 750	10 035 435
	113 261 172	102 444 302
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation Passif	28 069 558	30 431 435
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	2 610 133	2 054 272
PA711 Estimations de réassurance	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	25 459 425	28 377 163
PA72 Ecart de conversion	3 515 116	3 562 856
	31 584 674	33 994 291
Total du Passif	1 141 937 627	1 097 296 357
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 571 835 370	1 512 488 187

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

			<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2023</u>
PRNV1	Primes acquises					
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	376 775 092	45 883 877	330 891 215	308 368 379
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	-2 344 465	245 637	-2 590 102	2 824 439
			374 430 627	46 129 514	328 301 113	311 192 818
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	59 591 480	0	59 591 480	63 701 113
PRNV2	Autres produits techniques	+	380 700	0	380 700	459 081
CHNV1	Charge de sinistres					
CHNV11	Montants payés	-	288 830 353	-6 084 525	282 745 828	262 931 046
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	11 155 549	1 732 496	12 888 045	32 390 772
			299 985 902	-4 352 029	295 633 873	295 321 818
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	+/-	-3 784 216	0	-3 784 216	4 019 947
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		5 176 860	-638 250	5 815 110	8 756 999
CHNV4	Frais d'exploitation					
CHNV41	Frais d'acquisition	-	61 649 238	0	61 649 238	55 048 563
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	-1 019 500	0	-1 019 500	-1 074 472
CHNV43	Frais d'administration	-	26 368 280	0	26 368 280	23 349 005
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	11 049 965	11 049 965	8 988 760
			86 998 018	11 049 965	75 948 053	68 334 336
CHNV5	Autres charges techniques	-	14 793 614	0	14 793 614	11 642 908
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	+/-	0	0	0	0
RTNV	résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	+/-	31 232 629	31 365 770	-133 141	-12 722 996

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

	Notes	<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2023</u>
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	54 434 452	3 053 263	51 381 189	40 806 657
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	11 033 082	0	11 033 082	10 046 862
PRV22 Produits des autres placements	+				
		11 033 082	0	11 033 082	10 046 862
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+			0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	220 488	0	220 488	220 751
		220 488	0	220 488	220 751
PRV4 Autres produits techniques	+	0	0	0	1 247
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	14 001 264	-2 368 860	11 632 404	12 592 392
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	5 515 070	110 403	5 625 473	-3 803 027
		19 516 334	-2 258 457	17 257 877	8 789 365
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	+/-	21 630 094	0	21 630 094	12 958 907
		21 630 094	0	21 630 094	12 958 907
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		506 780	0	506 780	667 948
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	6 699 527	0	6 699 527	6 663 049
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	1 100 737	0	1 100 737	1 024 909
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	50 024	50 024	0
		7 800 264	50 024	7 750 240	7 687 958
CHV5 Autres charges techniques	-	986 857	0	986 857	763 340
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	63 974	0	63 974	55 177
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0
		63 974	0	63 974	55 177
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		15 183 719	744 782	14 438 937	20 152 822

L'état de résultat arrêté au 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	-133 141
			-12 722 996
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	.+/-	14 438 937
			20 152 822
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11	Revenus des placements	+	88 785 947
PRNT12	Produits des autres placements	+	88 785 947
			88 785 947
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	2 640 393
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	3 362 810
			559 703
			11 242 506
			6 003 203
			11 802 209
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	2 657 556
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	3 422 620
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	632 264
			1 950 759
			4 130 483
			834 372
			6 712 440
			6 915 614
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	59 591 480
			63 701 113
PRNT2	Autres produits non techniques	+	3 875 477
			14 253 346
CHNT3	Autres charges non techniques	-	3 843 848
			12 542 858
	Résultat provenant des activités ordinaires		42 822 655
			39 014 771
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	10 785 200
			10 811 500
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		32 037 455
			28 203 271
PRNT4	Gains extraordinaires	+	0
			0
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	2 224 449
			1 235 605
	Résultat extraordinaire		-2 224 449
			-1 235 605
	Résultat net de l'exercice		29 813 006
			26 967 666
CHNT6/PRN'	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		0
			0
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		29 813 006
			26 967 666

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES
AU 31/12/2024**

(Chiffres arrondis en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
<u>Engagements Reçus</u>		
Cautions reçues	3 462 852	3 676 216
Cautions Agents Généraux	4 346 000	4 163 000
TOTAL	7 808 852	7 839 216
<u>Engagements donnés</u>		
Cautions données	7 652 945	6 131 253
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
Autres	40 000 000	0
TOTAL	47 985 745	6 464 053

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2024

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	453 747 035	422 491 865
Sommes versées pour paiement des sinistres	-269 069 685	-252 643 201
Encaissements des primes reçues (acceptation)	179 805	2 907 291
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-1 554 480	-969 464
Commissions versés sur les acceptations	-31 466	-728 618
Décaissements des primes pour les cessions	-35 261 099	-41 689 122
Encaissements des sinistres pour les cessions	10 370 531	10 851 815
Commissions reçues sur les acceptations	7 684 798	9 418 369
Commissions versées aux intermédiaires	-46 697 347	-41 085 779
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-46 763 004	-38 670 113
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	39 362
Variation des espèces reçus des cessionnaires	2 934 282	6 098 975
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-82 822 333	-74 081 733
Encaissements liés à la cession de placements financiers	88 513 223	30 507 569
Taxes et impôts versés au trésor	-89 132 206	-79 505 291
Produits financiers reçus	102 098 043	94 665 575
Autres mouvements	-31 586 846	-29 858 390
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	62 609 251	17 749 110
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 882 830	-5 805 572
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27 887	600 957
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	10 000	716 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-24 899 943	-947 677
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	0	4 052 322
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-27 744 886	-1 383 970
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	
Dividendes et autres distributions	-14 830 695	-14 258 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-14 830 695	-14 258 000
Variation de trésorerie	20 033 670	2 107 141
Trésorerie au début de l'exercice	8 147 274	6 040 134
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 180 945	8 147 274

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2024**

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

- **Dénomination sociale** : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
- **Date de constitution** : Décembre 1958
- **Capital social** : 23.076.930D composé de 2.307.693 actions de 10D chacune
- **Siège social** : 9 Rue de Palestine Cité des Affaires Kheireddine La Goulette
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Activité** : Assurance et Réassurance toutes branches
- **Référence RNE** : 0002388V
- **Matricule fiscal** : 0002388V P M 000
- **E-mail**: star@star.com.tn Site web: www.star.com.tn
- **Effectif** : 512

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2024 a connu les faits marquants suivants :

- Le bilan au 31 Décembre 2024 totalise 1 571,487 MD contre 1 512,488 MD à fin Décembre 2023 accusant ainsi une augmentation de 3,9%.
- La situation au 31 Décembre 2024 dégage un bénéfice net d'impôt de 29,813 MD contre un bénéfice de 26,967 MD au 31 Décembre 2023 de l'exercice précédent.
- Les primes acquises s'élèvent à 428,865 MD en 2024 contre 393,114 MD à fin 2023 soit une augmentation de 9,09%.
- Les charges de sinistres (y compris les frais de gestion) s'élèvent à 319,502 MD contre 332,452 MD à fin 2023, soit une baisse de 3,9 %.
- Les provisions techniques nettes de recours s'élèvent à 981,457 MD contre 944,631 MD à fin 2023 enregistrant une augmentation de 36,826 MD.
- Les placements totalisent au 31 Décembre 2024 un montant net de 1112,770 MD contre 1089,120 MD à fin 2023 soit une augmentation de 2,17 %.
- Les produits de placements nets totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 99,266 MD contre 103,788 MD à fin 2023 soit une baisse de 4,55%.

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectuées conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des Finances du 26 juin 2000).

4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2024, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels

33%

Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements

a- Les placements immobiliers

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition. A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- Des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation

b-1 Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérés comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : Cours boursier du 31/12/2024
- Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/2023
- Parts d'OPCVM : Valeur liquidative au 31 Décembre 2024

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

4-3 Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.

- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance :

- Les créances sur les assurés par ancienneté aux taux suivants :

2022 et antérieurs	100%
2023	20%
2024	0%
- Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité.
- Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.
- La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises

Elles sont afférentes à l'exercice 2024 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir des primes émises sur exercices antérieurs des cinq derniers exercices.

Les commissions relatives aux primes acquises et non émises sont constatées au 31/12/2024.

4-6 Les primes à annuler

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n°28.

4-7 Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise.

Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du Prorata-Temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales et les contrats pluriannuels font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative, la provision est calculée au Prorata-Temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA Prorata-Temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

b- Provisions mathématique vie

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et Transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique. Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Le déversement des charges par nature se base sur des clés fondées sur des critères qualitatifs, objectifs appropriés et contrôlables. Les principales clés de répartition sont les suivantes : l'effectif, la masse salariale, primes émises, primes encaissées, ...

4-12 Affectation des produits nets des placements

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat.

Les produits nets vie sont relatifs aux actifs affectés à l'activité vie selon l'opération du cantonnement.

Le reste des produits nets est réparti entre l'état technique non-vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques non-vie et des capitaux propres.

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- COMPARABILITE DES COMPTES

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2024 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2023.

6- CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité permanent d'audit.

Le système de contrôle interne est assuré par :

- La division d'audit interne qui a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation du caractère suffisant et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandations pour son amélioration.
- Le département conformité assurera la mise en œuvre d'une veille normative et réglementaire sur les activités d'assurance, la formalisation et la mise à jour périodique de la politique de conformité de la compagnie et l'évaluation du risque de non-conformité.
- Le département risque management et sécurité ayant pour mission de contribuer à préserver la valeur et la réputation de la société en analysant, quantifiant et prévenant les risques qu'elle peut encourir du fait de ses activités, et en mettant en place les moyens de couverture de ces risques.
- Le département actuariat qui a pour mission de contribuer à l'équilibre technique des portefeuilles en analysant leur rentabilité et en déterminant, par des études actuarielles, les orientations de la politique de surveillance, les barèmes de tarification.

7- LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité permanent d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.

8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

9- NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

I. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 8 844 062 dinars contre 8 469 115 dinars au 31 Décembre 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2023
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	26 167 904	17 323 842	8 844 062	8 469 115
Autres actifs	103 251	103 251	0	0
TOTAL	26 312 155	17 468 093	8 844 062	8 469 115

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 4 222 249 dinars contre 4 718 868 dinars au 31 Décembre 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2023
Matériels de transport	66 000	66 000	0	0
MMB	3 745 120	3 337 958	407 162	550 012
AAI	11 479 483	9 136 688	2 342 795	2 735 921
Matériels Informatique	8 965 874	7 493 582	1 472 292	1 432 935
TOTAL	24 256 477	20 034 228	4 222 248	4 718 868

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Les placements immobiliers totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette de 54 136 575 dinars contre 52 464 188 dinars au 31 Décembre 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2023
Terrains	8 411 208	0	8 411 208	8 621 244
Constructions	14 117 953	6 264 226	7 853 727	7 255 634
Parts dans les sociétés à objet foncier	37 889 940	18 300	37 871 640	36 587 310
TOTAL	60 419 101	6 282 526	54 136 575	52 464 188

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Ce poste présente un solde net de 169 663 864 dinars au 31/12/2024 contre 144 612 976 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Actions Cotées	72 770 573	72 522 975
Actions OPCVM	60 667 425	35 767 427
Actions Non Cotées	10 021 240	10 021 240
Titres Participatifs	53 000 000	53 000 000
Valeur brute	196 459 238	171 311 642
Provisions	26 795 374	26 698 666
Valeur nette	169 663 864	144 612 976

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables

Ce poste présente un solde net de 35 259 353 dinars au 31/12/2024 contre 24 826 717 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Actions Cotées	11 641 416	11 641 404
Actions OPCVM	26 959 453	16 126 850
Actions Non Cotées	2 519 166	2 519 166
Actions étrangères	957 274	957 274
Valeur brute	42 077 309	31 244 694
Provisions Actions	6 817 956	6 417 977
Valeur nette	35 259 353	24 826 717

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Ce poste présente un solde net de 824 169 700 dinars au 31/12/2024 contre 843 790 450 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	318 701 202	275 321 952
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	300 500 000	361 500 000
Placements BTA	205 469 000	207 469 000
Valeur brute	824 820 202	844 440 952
Provisions obligations	650 502	650 502
Valeur nette	824 169 700	843 790 450

AC334 - Prêts

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 15 269 348 dinars au 31/12/2024 contre 14 457 482 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel	14 639 994	13 982 917
Prêts sur police vie	658 330	503 540
Valeur brute	15 298 324	14 486 458
Provisions	28 976	28 976
Valeur nette	15 269 348	14 457 482

AC336- Autres placements

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 9 604 698 dinars au 31/12/2024 contre 4 136 836 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt auprès de la TGT	10 346 106	4 841 873
Placements en devises	0	0
Autres dépôts	266 316	266 315
Valeur brute	10 612 422	5 108 189
Provisions	1 007 724	971 353
Valeur nette	9 604 698	4 136 836

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts en garantie des PPNA	1 890 533	1 983 972
Dépôts en garantie des PSAP	2 776 426	2 847 462
TOTAL	4 666 959	4 831 434

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques

Ce poste présente un solde au bilan de 94 158 378 dinars au 31/12/2024 contre 97 088 396 dinars au 31/12/2023.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour primes non acquises	12 618 499	12 864 135
Provision pour sinistres vie	572 719	683 122
Provision pour sinistres non-vie	78 171 670	79 904 166
Prov. pour part. des assurés aux bénéficiaires	2 795 490	3 636 973
TOTAL	94 158 378	97 088 396

❖ AC6 – Créances

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable nette 253 539 199 dinars contre 232 585 525 dinars à la fin de l'exercice 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Brut au 31/12/2024	Provision	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611 Primes acquises et non émises	19 225 180	0	19 225 180	19 406 645
Primes acquises et non émises brutes	23 963 391	0	23 963 391	24 297 493
Primes à annuler	-4 738 211	0	-4 738 211	-4 890 848
AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe	177 547 783	59 077 392	118 470 391	102 258 869
Créances sur les assurés et sur les intermédiaires	137 484 200	24 477 086	113 007 114	98 473 317
Créances contentieuses	20 840 420	19 144 206	1 696 214	1 774 390
Autres créances	19 223 163	15 456 100	3 767 063	2 011 162
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances	49 221 434	6 597 464	42 623 970	36 686 015
TOTAL	245 994 397	65 674 856	180 319 541	158 351 530
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
Récessionnaires	175 637	59 117	116 520	122 561
Cédants	3 039 769	1 036 488	2 003 281	2 130 478
Cessionnaires	8 844 754	5 702 302	3 142 452	11 112 796
TOTAL	12 060 160	6 797 907	5 262 253	13 365 834
AC63 Autres Créances				
Personnel	1 850 533	52 995	1 797 538	1 009 362
État, orga. Sécurité sociale	63 057 490	0	63 057 490	57 717 024
Autres débiteurs divers	5 370 127	2 267 749	3 102 378	2 141 775
TOTAL	70 278 150	2 320 744	67 957 406	60 868 161
TOTAL GENERAL	328 332 707	74 793 507	253 539 200	232 585 525

❖ AC7–Autres éléments d'actif

AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 27 692 820 dinars contre 7 946 182 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banque	27 973 960	7 989 949
CCP	203 165	150 290
Caisse	3 820	7 035
TOTAL	28 180 945	8 147 274
Provisions	488 125	201 092
Valeur nette	27 692 820	7 946 182

AC 72 Charges reportées

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 20 434 444 dinars contre 19 414 944 à fin 2023 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'acquisition reportés	20 434 444	19 414 944
TOTAL	20 434 444	19 414 944

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur de 48 195 349 dinars contre 51 125 966 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	46 436 016	49 476 381
AC732 Estimation de réassurance	403 447	403 447
AC733 Autres comptes de régularisation	1 355 886	1 246 137
Charges constatées d'avance	625 140	519 056
Autres produits à recevoir	24 000	24 000
Commissions à recevoir	706 747	703 081
TOTAL	48 195 349	51 125 966

II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	CAPITAUX PROPRES 31/12/2023	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2024	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	44 864 605	724 450			45 589 055
Résultats reportés	191 351 866	25 967 666	-14 831 543		202 487 989
Résultat décembre 2023	26 967 666	-26 967 666			0
Résultat décembre 2024				29 813 006	29 813 006
TOTAL	415 191 830	-275 550	-14 831 543	29 813 006	429 897 743

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportes après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

❖ PA2-Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2024 à 15 634 483 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, provision pour litiges et une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Le montant de la provision pour indemnité au 31/12 2024 est de 1 845 607 dinars compte tenu des provisions mathématiques et des provisions pour PB comptabilisées sur ce contrat.

❖ PA3- Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes s'élèvent au 31/12/2024 à 981 457 298 dinars contre 944 630 673 dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation 2024	Variation 2023
Provision pour primes non acquises	110 249 254	107 904 789	2 344 465	-4 244 250
Provision Mathématiques Vie	111 141 143	90 108 553	21 032 590	12 958 907
Provision pour Sinistres à Payer Vie	30 960 970	25 445 900	5 515 070	-4 716 591
Provision pour Sinistres à Payer non-Vie	696 829 163	685 673 614	11 155 549	50 684 490
Provision Mathématiques des Rentes	8 131 533	8 629 503	-497 970	-497 391
Provision pour Part. des Ass. Aux Bénéfices Vie	1 775 055	1 268 275	506 780	667 948
Prov Provision Part. des Ass. Aux Bénéfices et aux ristournes non-Vie	10 903 669	11 444 786	-541 117	546 017
Provision pour Égalisation décès	597 504	0	597 504	0
Provision pour risques en cours	10 869 007	14 155 252	-3 286 246	4 517 338
TOTAL	981 457 298	944 630 673	36 826 625	59 916 468

❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 31 306 592 dinars contre 33 597 035 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts en garantie des PPNA	6 452 786	6 111 841
Dépôts en garantie des PSAP	24 853 806	27 485 194
TOTAL	31 306 592	33 597 035

❖ PA6 Autres dettes

Les autres dettes totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 81 954 580 dinars contre de 68 847 267 dinars à fin 2023. Le détail de ce poste se présente comme suit :

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Siège, agents d'assurances et succursales	21 621 559	10 164 229
Autres Crédeurs	3 939 916	15 681 725
TOTAL	25 561 475	25 845 954

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Récessionnaires	344 040	368 186
Cédants	2 287 398	2 544 782
Cessionnaires	14 880 031	6 704 430
TOTAL	17 511 469	9 617 398

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et cautionnements reçus	5 892 625	6 026 864
Personnel	10 397 388	8 077 158
État, Organisme de sécurité sociale	10 733 873	9 244 459
Autres Crédeurs divers	11 857 750	10 035 435
TOTAL	38 881 636	33 383 915

❖ PA7 Autres passifs

PA71- Comptes de régularisation Passif

PA710- Report des commissions reçues des réassureurs :

Ce poste présente un solde de 2 610 133 dinars au 31/12/2024. Ce poste représente la part des commissions reçues des réassureurs qui doit être reportée aux exercices ultérieurs. Cette commission à reporter est évaluée en appliquant au montant des commissions reçues le taux des provisions pour primes non acquises sur les primes cédées par catégorie d'assurance.

PA712- Autres comptes de régularisation passif :

Ce poste présente un solde de 25 459 425 dinars au 31/12/2024 contre 28 377 163 dinars au 31/12/2023 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer	12 967 423	13 796 007
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	92 543	92 543
Intérêts de retard des traites	416 372	416 372
Intérêts sur les cautions	584 272	533 402
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	11 398 815	13 538 839
TOTAL	25 459 425	28 377 163

10- NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars

Tunisiens)

1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 382 272 404 dinars en décembre 2024 contre 349 175 036 dinars en 2023, soit une augmentation de 33 097 368 dinars.

Libellés		Opérations brutes 31/12/2024	Cessions 2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
Primes émises non-vie	PRNV1	376 775 092	45 883 877	330 891 215	308 368 379
Primes émises vie	PRV1	54 434 452	3 053 263	51 381 189	40 806 657
Total		431 209 544	48 937 140	382 272 404	349 175 036

2 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 312 891 750 dinars à fin 2024 contre 304 111 183 dinars en 2023 enregistrant une augmentation de 8 780 567 dinars qui se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes 31/12/2024	Cessions 2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
Non vie					
Montants payés	CHNV11	288 830 353	-6 084 525	282 745 828	262 931 046
Variation de la PSAP	CHNV12	11 155 549	1 732 496	12 888 045	32 390 772
Total non-vie		299 985 902	-4 352 029	295 633 873	295 321 818
Vie					
Montants payés Cession vie	CHV11	14 001 264	-2 368 860	11 632 404	12 592 392
Variation de la PSAP Cession vie	CHV12	5 515 070	110 403	5 625 473	-3 803 027
Total vie		19 516 334	-2 258 457	17 257 877	8 789 365
Total général		319 502 236	-6 610 486	312 891 750	304 111 183

3-Variation des autres provisions techniques

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 une valeur comptable de 17 845 878 dinars contre 16 978 855 dinars au à fin 2023 et se détaille comme suit :

Libellés		31/12/2024	31/12/2023
Non vie			
var. Provisions mathématiques rentes		-497 970	-497 391
var. Provisions pour risques en cours		- 3 286 246	4 517 338
Total non-vie	CHNV2	- 3 784 216	4 019 947
Vie			
var. Provisions mathématiques		21 032 590	12 958 907
var. Provision égalisation		597 504	0
Total vie	CHV2	21 630 094	12 958 907
Total général		17 845 878	16 978 855

4-Participations aux bénéfices et ristournes

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2024 un solde net de cession pour les branches vie et non vie de 6 321 889 dinars contre 9 424 947 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes 31/12/2024	Cessions 2024	Opérations nettes au 31/12/2024	Opérations nettes au 31/12/2023
<u>Non vie</u>					
Participations aux bénéfices payés		3 971 649	638 250	4 609 898	4 770 234
Ristournes		1746 328	0	1746 328	3 958 123
Provisions pour participation aux bénéfices		-198 449	0	-198 449	8 139
Provisions pour ristournes		-342 667		-342 667	20 502
<u>Total non-vie</u>	CHNV3	5 176 860	638 250	5 815 110	8 756 999
<u>Vie</u>					
Participations aux bénéfices payés		0		0	0
Provisions pour participation aux bénéfices		506 780		506 780	667 948
<u>Total vie</u>	CHV3	506 780	0	506 780	667 948
Total général		5 683 640	638 250	6 321 889	9 424 947

5-Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 83 698 293 dinars au 31 Décembre 2024 contre 76 022 295 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2024	31/12/2023
<u>Non vie</u>			
Frais d'acquisition	-	61 649 238	55 048 563
Variation des frais d'acquisition reportés	-	1 019 500	1 074 472
Frais d'administration	-	26 368 280	23 349 005
Commissions reçues des réassureurs	+	11 049 965	8 988 760
Total non-vie	CHNV4	75 948 053	68 334 336
<u>Vie</u>			
Frais d'acquisition	-	6 699 527	6 663 049
Frais d'administration	-	1 100 737	1 024 909
Commissions reçues des réassureurs Vie	+	50 024	0
Total vie	CHV4	7 750 240	7 687 957
Total Général		83 698 293	76 022 295

6-Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 15 780 472 dinars au 31 Décembre 2024 contre 12 406 248 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2024	31/12/2023
<u>Non vie</u>			
Autres charges techniques	-	14 793 614	11 642 908
Total non-vie	CHNV5	14 793 614	11 642 908
<u>Vie</u>			
Autres charges techniques	-	986 857	763 340
Total vie	CHV5	986 857	763 340
Total Général		15 780 471	12 406 248

7-Autres Produits techniques

Les autres produits techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 380 700 dinars au 31 Décembre 2024 contre 460 328 à fin 2023 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2024	31/12/2023
Non vie			
Produits techniques	PRNV2	380 700	459 081
Vie			
Produits techniques	PRV4	0	1 247
Total		380 700	460 328

8-Produits et charges des placements

Les produits des placements nets des charges totalisent un montant de 99 266 305 dinars au 31 Décembre 2024 contre 103 788 005 dinars à fin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation		31/12/2024	31/12/2023
Produits des placements			
Revenus des placements	PRNT13 + PRV23	99 819 028	98 735 837
Revenus des placements immobiliers		406 475	473 238
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		80 731 544	81 793 919
Revenus des participations		14 107 429	13 274 829
Autres revenus		4 573 580	3 193 851
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	2 640 393	559 703
Profits provenant de la réalisation des placements	PRNT14 + PRV24	3 583 298	11 463 257
TOTAL		106 042 719	110 758 797
Charges des placements			
Charges de gestion des placements	CHNT11 + CHV91	2 721 530	2 005 937
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12 + CHV92	3 422 620	4 130 483
Pertes provenant de la réalisation des placements	CHNT13 + CHV93	632 264	834 372
TOTAL		6 776 413	6 970 792
Revenus nets		99 266 305	103 788 005

9-Frais Généraux par nature

Les frais généraux totalisent un montant 100 869 363 dinars au 31 Décembre 2024 contre 82 729 179 dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation		31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel			
Salaires et compléments de salaires		46 212 172	39 086 274
Charges sociales		17 532 140	15 472 263
Autres charges		1 944 322	1 924 123
Total charges de personnel		65 688 635	56 482 660
Impôts et taxes		11 717 681	9 889 641
Autres charges		23 463 047	16 356 878
Total des charges par nature		100 869 363	82 729 179

10- Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires s'élevant à 44 039 370 dinars en 2024 contre 40 881 826 à fin 2023.

Désignation		31/12/2024	31/12/2023
Commissions des agents d'assurances, courtiers et bancassurances		44 039 370	40 881 826

11-Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions des créances totalisent un montant de 1 927 273 dinars au 31 Décembre 2024 contre 3 836 940 dinars à fin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	2 705 201	3 112 589
Dotations aux provisions des créances	3 042 436	3 554 244
Reprises des provisions des créances	-3 820 364	-2 829 893
TOTAL	1 927 273	3 836 940

12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les commissions, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Total des charges affectées au compte technique Vie	10 383 641	9 762 533
Total des charges affectées au compte technique Non-Vie	134 007 993	115 617 630
Frais de gestion des placements	1 340 465	1 154 425
Total des charges non techniques	1 103 906	913 356
TOTAL	146 836 005	127 447 944

13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	40 598 206
Réintégrations	12 939 895
Déductions	- 23 913 938
Résultat fiscal	29 624 163
Impôt sur les sociétés (40%)	- 10 785 200
Contribution sociale de solidarité	- 1 078 521
Résultat Net au 31/12/2024	29 813 006

14- Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation des primes émises nettes de taxes et d'annulations s'élevant à 434 411 119 dinars en 2024 se détaille comme suit :

Zone	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Nord	331 494 804	295 713 914
Centre	43 322 744	40 953 073
Sud	59 593 571	57 099 219
Total	434 411 119	393 766 207

15- Ventilation des éléments extraordinaires et non techniques

I- Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Profits exceptionnels et sur exercices antérieurs	374 935	8 872 646
Reprise sur provision pour risques et charges	3 047 424	4 667 000
Produits nets de cession	44 154	452 510
Autres produits	408 964	261 190
TOTAL	3 875 477	14 253 346

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Dotation provision pour risques et charges	2 454 816	10 011 116
Autres charges non techniques	1 103 906	2 226 186
Rémunérations des cautions	285 126	305 556
TOTAL	3 843 848	12 42 858

2- Les pertes extraordinaires :

Ce poste enregistre un montant de 2 224 449 dinars qui représente la contribution de solidarité sociale et la taxe conjoncturelle au profit du budget de l'État payées au titre de l'exercice 2024.

11- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31/12/2024 un montant de 28 180 945 dinars contre 8 147 275 dinars au 31/12/2023, soit une variation positive de 20 033 670 dinars. Cette variation positive de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à des activités d'exploitation.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 62 609 251 dinars contre un flux de trésorerie positif de 17 749 110 dinars en 2023.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 27 744 886 dinars provenant, d'une part l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles pour 2 882 831 dinars, et d'autre part de l'acquisition des titres de participation pour 24 899 943 dinars et 37 887 dinars suite cession des actions et des immobilisations. L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie négatif de 14 830 695 dinars provenant de la distribution des dividendes.

12- NOTE SUR PARTIES LIEES

La STAR a signé, en 2021, trois conventions de détachement de personnel afin travailler pour le compte de La « Lyre Immobilière » moyennant une indemnité mensuelle qui sera refacturée par la STAR à la fin de chaque trimestre.

La STAR assure à « La Lyre Immobilière » l'assistance permanente par le biais de sa Direction Générale et des services centraux qui lui sont rattachés et supporte des charges communes à l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle et convient d'encadrer la répartition des charges conformément aux dispositions conventionnelles.

Le montant refacturé par la STAR au titre de l'exercice 2024 est de l'ordre de 408 324 dinars.

En 2022 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 10 923 865 dinars par apport en nature de l'immeuble de Montplaisir et du terrain du Charguia.

En 2022 la STAR a souscrit des titres participatifs au profit de la société « Lyre Immobilière » d'une valeur de 53 000 000 dinars remboursables après dix-sept ans et rémunérés à un taux fixe annuel de 0,5% majoré d'un taux variable de 5% de l'excédent brut d'exploitation positif.

En 2023 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 5 363 510 dinars par apport en nature de l'immeuble de Garibaldi.

La STAR a signé, en 2023 une convention de location d'un immeuble avec La « Lyre Immobilière » afin de l'utiliser comme son nouveau siège pour une période de dix ans.

La STAR a conclu, en 2023 un contrat de location des voitures de tourisme avec La « Lyre Immobilière » afin de lui mettre à sa disposition trois voitures pour une période de 5 ans .

En 2024 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 1 284 000 dinars par apport en nature du terrain Rue Ghandi.

La STAR a conclu, en 2024 une convention de détachement de personnel afin travailler pour le compte de l'Institut Africain des Assurances moyennant une indemnité mensuelle qui sera refacturée par la STAR à la fin de chaque mois.

ANNEXES

(Les chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Annexe n° 9 : État récapitulatif des placements au 31/12/2024

(Exprimé en dinar tunisien)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	60 419 101	54 136 575	88 350 750
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	97 909 669	66 315 215	213 538 498
Parts d'OPCVM	87 626 877	85 608 001	90 745 943
Obligations et autres titres à revenu fixe	824 820 202	824 169 700	824 169 700
Prêts au personnel	15 298 325	15 269 349	15 269 349
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 666 959	4 666 959	4 666 960
Autres	63 612 422	62 604 697	62 604 697
Total	1 154 353 555	1 112 770 497	1 299 345 898

Annexe N°10 : État des règlements et des provisions pour sinistres à payer

(Exprimé en dinar tunisien)

ANNEE D'INVENTAIRE 2022	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	156 466 434	141 737 925	113 425 804		
Provisions pour sinistres	75 207 994	105 756 691	198 500 503		
Total charges des sinistres	231 674 428	247 494 616	311 926 308		
Primes acquises	330 457 121	332 397 831	342 864 068		
% Sinistres /primes acquises	70%	74%	91%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2023	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	175 076 989	168 986 719	158 287 602	121 377 240	
Provisions pour sinistres	54 423 997	76 132 729	146 776 291	207 979 965	
Total charges des sinistres	229 500 986	245 119 448	305 063 893	329357205	
Primes acquises	330 457 121	332 397 831	342 864 068	350 521 237	
% Sinistres /primes acquises	69%	74%	89%	94%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2024	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	185 116 263	185 541 157	189 510 707	170 822 439	125 813 777
Provisions pour sinistres	37 423 485	60 557 229	107 760 339	121 736 980	193 129 150
Total charges des sinistres	222 539 749	246 098 386	297 271 046	292 559 420	318 942 927
Primes acquises	330 457 121	332 397 831	342 864 068	350 521 237	374 430 627
% Sinistres /primes acquises	67%	74%	87%	83%	85%

Annexe N°11 : Ventilation des charges et des produits des placements

(Exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		406 475	406 475
Revenus des participations	12 572 218	1 535 210	14 107 429
Revenus des autres placements		80 731 544	80 731 544
Autres revenus financiers		4 573 580	4 573 580
Total produits des placements	12 572 218	87 246 810	99 819 028
intérêts		1 144 739	1 144 739
frais externes et internes		236 325	236 325
autres frais		1 340 465	1 340 465
Total charges des placements	0	2 721 530	2 721 530

Annexe N° 12 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2024
(Exprimé en dinar tunisien)

CATEGORIES	Vie	Décès	Mixte	Acceptation	Total
Primes émises	19 722 341	33 895 095	817 016	0	54 434 452
charges de prestations	-2 666 914	-16 450 398	-399 022	0	-19 516 334
charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-18 646 872	-2 800 444	-182 778	0	-21 630 094
Solde de Souscription	-1 591 445	14 644 253	235 216	0	13 288 024
Frais d'acquisition	-2 423 962	-3 923 485	-352 080	0	-6 699 527
Autres charges de gestion nettes	-755 314	-1 222 570	-109 710	0	-2 087 594
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-3 179 276	-5 146 055	-461 790	0	-8 787 121
Produits nets de placements	3 237 886	7 504 034	447 676	0	11 189 596
Participation aux résultats	-748 494	0	241 714	0	-506 780
Solde Financier	2 489 391	7 504 034	689 391	0	10 682 816
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes cédées	0	-3 053 263	0	0	-3 053 263
les prestations payés	0	2 368 860	0	0	2 368 860
les charges de provi. pour prestations	0	-110 403	0	0	-110 403
la participation aux résultats	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires	0	50 024	0	0	50 024
Solde de réassurance / rétrocession	0	-744 782	0	0	-744 782
Résultat technique	-2 281 330	16 257 450	462 816	0	14 438 937
Informations complémentaires					
Montant des rachats	1 976 118	0	145 971	0	2 122 089
Intérêts techniques bruts de l'exercice					
Provisions techniques brutes à la clôture	42 124 080	96 233 835	6 115 412	1 345	144 474 672
Provisions techniques brutes à l'ouverture	22 423 542	88 329 881	6 067 960	1 346	116 822 729

Annexe N° 13 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Non-Vie au 31/12/2024
(Exprimé en dinar tunisien)

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
PRIMES ACQUISES	126 336 369	0	14 535 381	21 803 773	9 406 863	5 747 401	195 225 530	1 375 311	374 430 627
Primes émises	126 611 436	0	14 675 703	22 714 208	9 612 464	4 872 876	197 006 533	1 281 873	376 775 092
Variation des Primes non acquises	-275 067	0	-140 322	-910 435	-205 601	874 525	-1 781 003	93 438	-2 344 465
CHARGES DE PRESTATION	-118 566 335	-770 786	-6 709 734	-10 321 338	-1 822 607	-769 476	-155 127 482	-2 113 928	-296 201 686
Prestations et Frais payés	-117 255 868	-1 152 464	-4 814 014	-8 836 324	-2 227 087	-1 933 207	-150 424 219	-2 187 170	-288 830 353
Charges des provisions pour prestations diverse	-1 310 467	381 678	-1 895 721	-1 485 014	404 480	1 163 732	-4 703 263	73 243	-7 371 333
Solde de souscription	7 770 033	-770 786	7 825 647	11 482 435	7 584 256	4 977 925	40 098 048	-738 617	78 228 941
Frais d'acquisition	-14 038 038	0	-2 804 591	-4 740 358	-1 388 622	-264 723	-37 346 829	-46 577	-60 629 738
Autres charges de gestion nettes	-9 268 610	-160 491	-2 059 298	-3 083 518	-1 184 300	-494 541	-24 003 952	-526 482	-40 781 194
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-23 306 648	-160 491	-4 863 889	-7 823 877	-2 572 922	-759 265	-61 350 781	-573 059	-101 410 932
Produits nets de placements	1 885 645	702 884	1 555 222	4 366 011	2 410 352	517 271	47 803 818	350 278	59 591 480
Participation aux résultats	-209 245	0	-533 204	-1 490 015	-364 142	1 892	-2 581 604	-542	-5 176 860
Solde Financier	1 676 400	702 884	1 022 018	2 875 995	2 046 210	519 163	45 222 213	349 736	54 414 620
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans									
les primes acquises	-134 778	0	-10 482 798	-10 986 966	-6 685 002	-5 820 182	-11 931 791	-87 996	-46 129 514
les prestations payés	10 192	31 187	2 246 513	1 093 392	969 570	1 534 624	81 993	117 054	6 084 525
les charges de provi. pour prestations	0	730	1 851 079	-934 772	-867 043	-1 046 301	-736 190	0	-1 732 496
la participation aux résultats	0	0	-662 212	13 452	10 510	0	0	0	-638 250
Commissions reçues des réassureurs /rétroces	29 651	0	2 795 212	1 736 220	1 540 591	208 165	4 740 126	0	11 049 965
Solde de réassurance / rétrocession	-94 934	31 916	-4 252 207	-9 078 674	-5 031 374	-5 123 694	-7 845 861	29 058	-31 365 770
Résultat technique	-13 955 149	-196 477	-268 432	-2 544 120	2 026 171	-385 870	16 123 620	-932 882	-133 141
Informations complémentaires									0
Provisions pour Primes non Acquises clôture	603 885		5 559 734	7 884 967	2 015 933	3 924 689	88 369 512	1 890 534	110 249 254
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	328 818		5 419 412	6 974 532	1 810 332	4 799 214	86 588 510	1 983 972	107 904 790
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	21 228 039	1 488 366	14 654 045	52 583 865	30 461 660	2 264 046	571 233 894	2 915 248	696 829 163
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	19 935 808	1 372 074	12 758 325	51 643 035	30 866 140	3 427 778	562 681 964	2 988 490	685 673 614

Annexe N° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Année d'inventaire	Exercice				
	2020	2021	2022	2023	2024
Participation aux résultats	83 711	81 982	356 740	667 948	506 780
Participation attribuée et payée	0	0	0	0	0
Variation Prov. Participation bénéficiaire	83 711	81 982	356 740	667 948	506 780
Provisions mathématiques moyennes	56 450 807	63 617 483	72 702 706	83 629 100	100 624 848

Annexe N° 15 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2024

			Total
Primes Acquis	PRV1_1°Colonne	54 434 452	
Charges de prestations	CHV1_1°Colonne	-19 516 334	
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2_1°Colonne	-21 630 094	
Solde de souscription			13 288 024
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-6 699 527	
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	-2 087 594	
Charges d'acquisition et de gestion nettes			-8 787 121
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	11 189 596	
Participation aux résultats	CHV3_1°Colonne	-506 780	
Solde Financier			10 682 816
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_2°Colonne	-3 053 263	
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_2°Colonne	2 368 860	
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_2°Colonne	-110 403	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_2°Colonne	0	
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_2°Colonne	50 024	
Solde de réassurance			-744 782
Résultat technique			14 438 937
Informations complémentaires			
Montant des rachats			2 122 089
Intérêts technique bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture			144 474 672
Provisions techniques brutes à l'ouverture			116 822 729

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie
Non-Vie au 31/12/2024**

		Total
Primes Acquises		374 430 627
Primes émises	PRNV11_1°Colonne	376 775 092
Variation des primes non acquises	PRNV12	-2 344 465
Charges de prestations		-296 201 686
Prestations et frais payés	CHNV11_1°Colonne	-288 830 353
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+CHNV6_1°Colonne	-7 371 333
Solde de souscription		78 228 941
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-60 629 738
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	-40 781 194
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-101 410 932
Produits nets des placements	PRNT3	59 591 480
Participations aux résultats	CHNV3	-5 176 860
Solde Financier		54 414 620
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2°Colonne	46 129 514
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	-6 084 525
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	1 732 496
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3_ 2°Colonne	-638 250
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	11 049 965
Solde de réassurance		31 365 770

Résultat technique	-133 141
---------------------------	-----------------

Informations complémentaires

Provisions pour Primes non Acquises clôture	110 249 254
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	107 904 790
Provisions pour Sinistres à Payer Clôture	696 829 163
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	685 673 614
Autres provisions techniques clôture	29 904 209
Autres provisions techniques Réouverture	34 229 541

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des États Financiers la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **429 897 743 Dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **29 813 006 Dinars**.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Évaluation des provisions techniques

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2024, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 981 457 298 dinars au regard d'un total bilan de 1 571 835 370 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans la note « 4.9 Provisions Techniques » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la Compagnie.

Réponses d'audit apportées

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par la Direction et nécessaires pour la prise de connaissance et l'évaluation des procédures mises en place par la Compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Dans de ce cadre, nos travaux ont consisté à :

- Évaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la Compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance ».
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la Compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs.
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR ».
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire.
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux états financiers « PA3 Provisions techniques brutes » et « 4.9 Provisions techniques » relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

b. Évaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. À ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note aux états financiers « 4-2 Placements ».

Au 31 Décembre 2024, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 154 353 555 dinars, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 41 583 058 dinars, soit un montant net de 1 112 770 497 dinars, représentant 71% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société

dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants

et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur l'évaluation du système de contrôle interne et du système d'information communiqués à la Compagnie.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 avril 2025

Les commissaires aux comptes

**ECC Mazars
Mohamed Hédi
KAMMOUN**

**La Générale d'Audit et de Conseil
Selma LANGAR**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Convention et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- La STAR a souscrit en 2024 la totalité des nouveaux titres émis par la société « La Lyre immobilière » dans le cadre de l'augmentation de son capital par l'émission de 128 433 nouvelles actions d'une Valeur Nominale de 10 dinars. La souscription a été faite par apport en nature d'un terrain sis à l'angle Rue Ghandi et Rue Jean Jaurès objet de titre foncier N° 93322 Tunis évalué par un commissaire aux apports, désigné par ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Tunis daté du 27/12/2023 N° 3750 à 1 284 331 Dinars.
- La Compagnie a conclu, en 2024, avec sa filiale l'Institut Africain des Assurances « IAA » une convention de détachement de personnel. Le montant des prestations facturées par la STAR au titre de l'exercice 2024 s'élève à 91 645 dinars.
- La STAR a signé, en 2024, une convention de collaboration avec l'Institut Africain des Assurances « IAA » en matière de formation professionnelle. La charge totale relative à l'exercice 2024 s'élève à 295 166 Dinars TTC

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- La location par la STAR en 2023 d'un immeuble « la Lyre one » sis à Rue de Palestine cité des affaires Kheireddine La Goulette auprès de sa filiale « La Lyre immobilière » afin de l'utiliser comme son nouveau siège social pour un montant annuel de 3 028 000 dinars hors taxes. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an. La charge de l'exercice 2024 s'élève à 3 065 854 dinars.
- La location par La STAR de trois voitures de tourisme auprès de la société « La Lyre Immobilière » pour un montant total mensuel de 3 900 Dinars hors taxes. Le contrat de location permet à « La Lyre Immobilière » de mettre à la disposition de la STAR trois voitures pour une période de cinq ans. Le loyer réglé en 2024 est d'un montant de 46 800 dinars.
- La convention de gestion de l'actionariat conclue avec la STB ayant pour objet la réalisation des services financiers des titres émis et à émettre par la STAR et l'accomplissement des formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR. La rémunération annuelle de la STB au titre de l'exercice 2024 s'élève à 11 000 dinars Hors TVA.
- La convention de bancassurance conclue avec la STB ayant générée un montant de commission brute de 5 018 285 dinars au titre de l'exercice 2024.
- La participation de Groupama Assurances Mutuelles aux traités « Incendie » avec une part de 20% aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs. Il est à signaler que Groupama Assurances Mutuelles, société mère de Groupama Holding Filiales et Participations, a intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1^{er} janvier 2019 en tant que suiveur. Le détail des principales composantes des comptes techniques du Groupama Assurances Mutuelles établis en 2023 se présente comme suit :
 - Les primes cédées s'élèvent à 2 040 321 dinars,
 - La part des réassureurs dans les règlements des sinistres s'élèvent à 469 727 dinars,
 - Les commissions reçues s'élèvent à 706 002 dinars.

Par ailleurs, le compte courant réassureur « GROUPAMA » présente un solde comptable créditeur de 188 646 dinars à la date du 31/12/2024.

- La Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » a conclu, en 2021, avec la société « La Lyre immobilière » trois conventions de détachement de personnel. Le montant des prestations facturées par la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 366 984 dinars hors taxe.
- Conformément à la note commune n°22 /2013 relative à la répartition des charges communes entre les sociétés d'un même groupe, la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR »

a conclu, en 2021, avec la société « La Lyre immobilière une convention de refacturation pour encadrer la répartition des charges. Le montant refacturé par la « STAR » en 2024 s'élève à 41 340 dinars.

- La STAR a souscrit en 2022 la totalité des titres participatifs émis par la société « La Lyre immobilière ». Les caractéristiques financières de cette émission se présentent comme suit :

Nature	Titres de créance
Cadre juridique	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales
Montant	40 000 000 dinars divisée en 4 000 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 dinars
Durée	17 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro)
Souscription	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances »
Remboursement	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Les produits constatés en 2024 au titre de cette opération s'élèvent à 200 000 dinars.

- En 2022, la STAR a souscrit la totalité des titres participatifs, également, émis par la société « La Lyre immobilière ». Les caractéristiques financières de cette deuxième émission se présentent comme suit :

Nature	Titres de créance
Cadre juridique	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
Montant	13 000 000 dinars divisée en 1 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 dinars.
Durée	17 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro). <i>Le calcul de ladite rémunération sera confondu et non cumulé avec la rémunération de l'émission des titres participatifs d'un montant de 40MD.</i>
Souscription	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances ».
Remboursement	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Les produits constatés en 2024 au titre de cette opération s'élèvent à 65 000 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

C1. Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés

commerciales et fixés par le conseil d'administration réuni en date du 29 août 2017 se détaillent comme suit :

Le Directeur Général a bénéficié des salaires et des avantages suivants :

- a. Un salaire mensuel qui se détaille comme suit :
 - Salaire net mensuel de 11 500 Dinars
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 2 043 Dinars
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 6 392 Dinars
 - Charges sociales patronales de 5 117 Dinars
- b. Prime d'intéressement au titre de l'année 2023 et servie en 2024 :
 - Prime d'intéressement nette de 69 569 Dinars
 - Une retenue sur impôts sur le revenu de 38 290 Dinars
 - Charges sociales patronales de 26 701 Dinars.
- c. Les avantages en nature suivants :
 - Une voiture de fonction ;
 - 500 litres de carburant par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant 1 427 Dinars

C2. Les obligations et engagements de la Société « Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	25 800		475 197	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	25 800		475 197	-

(*) charges sociales et fiscales comprises

Le président du conseil a bénéficié des avantages suivants :

- Une enveloppe mensuelle brute de 2 000 dinars a été servie en 2024.
- Un forfait téléphonique de 150 dinars par mois.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2024 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel de 8 000 dinars par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité financier du pilotage, par membre du comité de gestion des risques et par membre de comité de rémunération.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 96 000 dinars pour les jetons de présence et 58 000 dinars pour les rémunérations des autres comités.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 02 avril 2025

Les commissaires aux comptes

ECC Mazars

Mohamed Hédi KAMMOUN

La Générale d'Audit et de Conseil

Selma LANGAR

